

COMMUNE DE 42260 ST GERMAIN LAVAL
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Jean-Claude RAYMOND, Maire, a pris les décisions suivantes :

BUDGET COMMUNE

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Dressé par le Receveur Municipal, arrêté aux mêmes chiffres que le compte administratif.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Sous la présidence de M. Bruno PRADIER, le Conseil Municipal a examiné puis approuvé à l'unanimité le Compte Administratif de l'exercice 2020 du Budget de la Commune, dressé par M. Jean-Claude RAYMOND, Maire, qui s'élève comme suit :

Section de Fonctionnement

* Dépenses de l'exercice	1 082 556.20 €
* Recettes de l'exercice (excédent antérieur reporté inclus)	1 593 574.07 €
soit un excédent cumulé de fonctionnement de 511 017.87 €	

Section d'Investissement

* Dépenses de l'exercice (résultat antérieur reporté inclus).....	656 587.94 €
Dépenses Restes à réaliser	715 825.00 €
* Recettes de l'exercice (Résultat antérieur reporté inclus)	496 388.55 €
Recettes Restes à réaliser	634 974.00 €
soit un résultat d'investissement cumulé de l'exercice de - 241 050.39 €.	

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2020

Dressé par le Receveur Municipal, arrêté aux mêmes chiffres que le Compte Administratif.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Sous la présidence de M. Bruno PRADIER, le Conseil Municipal a examiné, puis approuvé à l'unanimité le compte administratif du Budget Annexe Assainissement dressé par M. Jean-Claude RAYMOND, Maire, de l'exercice 2020 qui s'élève comme suit :

Section d'exploitation

* Dépenses	117 555.82 €
* Recettes (résultat antérieur reporté inclus)	293 978.65 €
soit un excédent cumulé d'exploitation de 176 422.83 €	

Section d'Investissement

* Dépenses	85 723.40 €
Restes à réaliser en dépenses	8 220.00 €
* Recettes (résultat antérieur reporté inclus)	81 297.40 €
Restes à réaliser en recettes	0 €
soit un résultat d'investissement cumulé de l'exercice de -12 646.00 €	

BUDGET D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2020

Dressé par le Receveur Municipal, arrêté aux mêmes chiffres que le Compte Administratif.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Sous la présidence de M. Bruno PRADIER, le Conseil Municipal a examiné, puis approuvé à l'unanimité le compte administratif du Budget Annexe Assainissement dressé par M. Jean-Claude RAYMOND, Maire, de l'exercice 2020 qui s'élève comme suit :

Section d'exploitation

* Dépenses	2 777.05 €	
* Recettes (report antérieur reporté inclus)	2 777.05 €	
soit un solde d'exploitation		0.00 €

Section d'investissement

* Dépenses	19 744.52 €
Restes à réaliser en dépenses	1 680.00 €
* Recettes.....	22 924.52 €
Restes à réaliser en recettes	0.00 €
soit un résultat d'investissement cumulé de l'exercice de +1 500.00 €	

Une note de présentation brève et synthétique du Compte Administratif 2020, consultable sur le site de la Commune, est annexée au budget communal.

BUDGET COMMUNE

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil Municipal, après lecture des crédits proposés au Budget Primitif 2021 avec la reprise des reports de l'exercice précédent et en avoir délibéré, arrête le montant de ce budget équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

- Section de Fonctionnement	1 592 621.48 €
- Section d'Investissement	2 118 142.39 €

TAUX D'IMPOSITION : Décide sur proposition de la commission des finances de ne pas augmenter les taux d'imposition 2021.

À compter de 2021, la suppression de Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales pour les communes, sera compensée par le transfert à leur profit de la part départementale de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFB).

Le transfert sera réalisé par cumul du taux TFB voté en 2020 par la commune (soit 8.91 % pour ST GERMAIN LAVAL) avec celui voté en 2020 par le département (soit 15,30 % pour la Loire) pour former le taux de référence TFB 2021.

Les taux des impôts locaux votés pour 2021 :

- Taxe Foncière Bâti	24.21 %
- Taxe Foncière Non Bâti	30.01 %

PRINCIPAUX PROJETS PREVISIONNELS :

- Elaboration PLU et AVAP : 8 200.00 €
- Travaux toiture ateliers Pralong : 72 540 €
- Travaux Maison à colombages : 487 046 €
- Travaux accessibilité toilettes publiques : 52 636 €
- Travaux Maison des Associations : 219 658 €
- Aménagement d'une piscine au camping municipal : 107 000 €
- Travaux voirie 2020 : 126 000 €
- Travaux voirie 2021 : 153 000 €
- Travaux Tennis : 17 500 €
- Chauffage église St André 55 567 €
- Réfection mur Goddemard 40 994 €
- Réfection tour médiévale : 95 600 €
- Travaux toiture Place du 8 mai 45 : 38 700 €
- Travaux de renouvellement éclairage public "boules" 3ème tranche : 32 400 €
- Travaux dissimulation des réseaux secs Chemin des Vignes : 20 100 €
- Achat matériel (tondeuse...)

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil Municipal, après lecture des crédits proposés au Budget Primitif 2021 avec la reprise des reports de l'exercice précédent et après en avoir délibéré, arrête le montant de ce budget équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

Section d'exploitation	296 981.83 €
Section d'investissement	236 717.00 €

Les principaux projets de l'année 2021 sont :

- Travaux de gestion des eaux pluviales « Baffy » : 93 000 €
- Travaux réseau assainissement Chemin du Pressoir : 51 000 €

BUDGET D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil Municipal, après lecture des crédits proposés au Budget Primitif 2021 et après en avoir délibéré, arrête le montant de ce budget équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

Section d'exploitation	5 000.00 €
Section investissement	30 180.00 €

Ce budget est mis en place en vue d'assurer le contrôle des assainissements autonomes pour les constructions nouvelles et les ventes de maison non raccordée au réseau collectif en section₂ d'exploitation.

En section d'investissement la Commune sera mandataire auprès de l'Agence de l'Eau pour percevoir les subventions qui seront ensuite reversées aux destinataires

Une note de présentation brève et synthétique du Budget primitif 2021, consultable sur le site de la Commune, est annexée aux budgets.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL REFUSANT LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A L'EPCI

Les communautés de communes et d'agglomération exercent de plein droit la compétence « PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » à compter du 1^{er} juillet 2021 sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

Considérant que la commune souhaite conserver sa compétence communale, le conseil municipal, à la majorité avec 17 voix pour et 2 abstentions, s'oppose au transfert de la compétence PLU à la communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable.

FONDS DE CONCOURS SIEL RENOUVELLEMENT ECLAIRAGE PUBLIC « BOULES » 3EME TRANCHE

Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

VENTE A L'AMIABLE D'UN TERRAIN COMMUNAL « LE CLAPIER »

Décide à la majorité des membres présents ou représentés, avec 18 voix pour, et 1 abstention :

. de détacher du terrain cadastré section C n° 166 (34 ca) et n°167 (55a 31 ca) « Le Clapier » 42260 - SAINT GERMAIN LAVAL un tènement pour l'aménagement de places de stationnement ;

. de donner un accord de principe pour l'aliénation du surplus de ces parcelles au prix de 32 €/ m2 sous réserve que ces terrains soient affectés à la construction de maisons individuelles adaptées pour séniors. Le projet de construction fera l'objet d'une présentation en conseil municipal avant validation définitive et détermination de la surface, objet de la vente.